

Nous constatons qu'en 1971, il y avait 15 p. 100 d'agriculteurs de moins qu'en 1966. Nous n'avons pas réussi à renverser cette tendance. Au cours des 20 dernières années, la nombre d'agriculteurs a diminué de moitié. Pis encore, la moyenne d'âge des cultivateurs a augmenté et continue d'augmenter. Au rythme actuel, la moyenne d'âge des cultivateurs ne tardera pas à se situer à environ 60 ans.

Je m'inquiète un peu d'une loi adoptée récemment par la province de la Saskatchewan et d'une autre mesure que cette province compte faire adopter. A mon avis, toutes deux vont gêner l'activité de la Société du crédit agricole. Il se peut que faute d'optimisme dans les régions rurales, les cultivateurs aient perdu tout espoir et soient prêts à accepter des miettes ou quelque chose qui à la longue ne servira pas leur intérêt; c'est cela qui m'inquiète. Je ne puis oublier le manifeste de Regina.

• (1600)

Si le ministre de l'Agriculture signe un accord avec la province, cet accord devrait viser par tous les moyens à laisser la terre entre les mains des agriculteurs. Il faudrait leur donner toutes les chances de conserver leurs terres. A ce sujet, je m'inquiète de l'attitude du Nouveau parti démocratique en Saskatchewan, attitude dont la preuve n'est plus à faire; je présume que le NPD fédéral, qui est son parti frère, souscrit à la même idéologie. Je m'inquiète de plusieurs mesures législatives que le gouvernement de la Saskatchewan préconise depuis un ou deux ans en ce qui concerne l'impôt sur les successions, les gains de capital, la réserve foncière et la propriété étrangère. Cette dernière question est un vrai mystère. Il n'y a pas de bill, mais simplement une proposition présentée par le gouvernement et qui, je le suppose, à l'approbation du NPD fédéral, à savoir qu'aucun «étranger» ne peut posséder des terrains dans la province de Saskatchewan. Dans un délai d'un an il lui faut se défaire de toute propriété qu'il possède. Le mot «étranger», selon leur interprétation, s'applique à toute personne non-résidente en Saskatchewan.

Je me demande comment la Société du crédit agricole va pouvoir fonctionner avec une restriction de ce genre qui, je crois, est contraire à la constitution. Assurément, nous n'en sommes pas encore à la balkanisation du Canada. Nous ne sommes sûrement pas arrivés au point où chaque province est un État dans les limites de ses propres frontières. Déclarer «étranger» quiconque habite une autre province et lui interdire de posséder des terres dans la province de Saskatchewan est, à mon avis, peu favorable à une amélioration de l'économie agricole. En outre, cela fera baisser les prix des terres.

De nombreux agriculteurs ont reçu des terres gratuitement, ou en ont acheté après avoir travaillé ailleurs pendant de nombreuses années. Le cultivateur qui n'avait pas suffisamment d'argent pour débuter allait travailler. Dès qu'il avait réussi à épargner une certaine somme, il achetait un lopin de terre, puis un autre, et enfin se lançait dans l'exploitation agricole. Comme il se fatiguait d'avoir à apporter tous les jours son casse-croûte, il allait s'installer dans la province de Saskatchewan. Comment la Société du crédit agricole entend-elle contourner cette situation? Je me demande si le ministre est au courant des changements qui ont lieu dans la province et si le projet de loi proposé devient loi, sera-t-il le premier à en saisir la Cour suprême du Canada pour vérifier si elle est conforme à la Constitution.

[M. Korchinski.]

Je crois que nous ne devrions pas permettre de tels changements. Ni le ministre de l'Agriculture ni le ministre de la Justice (M. Lang) n'ont fait de déclaration à ce sujet. Nous ne devrions même pas songer à une telle mesure dans notre pays. Je ne comprends pas le motif de cette proposition, sinon le manifeste de Regina. La province se préoccuperaient-elle de l'impôt successoral? De toute façon, que nous résidions en Saskatchewan ou non, il nous faut payer des droits de succession. Si l'on veut acheter en Saskatchewan des terres appartenant à un non-résident, on n'aura qu'à attendre une année entière. Le vendeur, à chaque journée écoulée, deviendra de plus en plus acculé et prêt à les céder pour une bouchée de pain. Voilà qui ne sera pas sain pour l'économie. Je crois que le ministre devrait étudier cette situation, sinon le ministre de l'Agriculture, sûrement le ministre de la Justice.

Je ne vois rien dans ce bill indiquant que le gouvernement fédéral ait tenu compte de l'existence de la banque des terres dans la province de Saskatchewan, et je voudrais savoir comment cela va cadrer avec le programme d'expansion des petites entreprises agricoles. Je me demande simplement si le ministre sera disposé à signer un accord avec la province de Saskatchewan. Je crois que nous devrions connaître la position du gouvernement fédéral si l'on adopte des mesures de ce genre.

L'hon. M. Olson: Puis-je poser une question au député?

M. Korchinski: Oui.

L'hon. M. Olson: Je ne suis pas certain d'avoir bien compris le député. Veut-il dire que nous devrions revoir la législation provinciale et que nous devrions dire si la province peut ou ne peut pas adopter des lois de ce genre?

M. Horner: Étant un ancien membre du Crédit social, vous devriez savoir qu'il y a eu des précédents. Souvenez-vous de la loi sur les banques de 1937.

L'hon. M. Olson: Cela appartient au passé.

M. Korchinski: Sachant que cette loi existe, je pense que le ministre devrait dire à la Chambre comment elle entre en conflit avec son programme de développement des petites fermes. On ne nous a donné aucun détail sur ce programme et je ne connais donc pas la position adoptée. Mais je connais la position du NPD en Saskatchewan.

L'hon. M. Olson: J'ai déjà dit que nous ne participions pas au programme de crédit foncier de la Saskatchewan.

M. Korchinski: Au moins, le ministre veut bien nous dire cela.

L'hon. M. Olson: Je l'ai dit il y a plusieurs mois.

M. Korchinski: Puis-je indiquer maintenant ce que les modifications devraient inclure à mon avis. Le ministre n'a pas tenu compte des besoins des dix prochaines années, en dépit de ce qu'il a dit.

L'hon. M. Olson: J'ai dit quatre ou cinq ans.

M. Korchinski: Je voudrais lui signaler que les taux d'intérêt actuels constituent un fardeau pour les cultivateurs. Rien ne les encourage à demeurer à la ferme. Les taux d'intérêt ont toujours préoccupé les cultivateurs. Je me souviens vaguement des années 30, mais je me rappelle qu'à l'époque, la préoccupation primordiale des cultivateurs était d'acquitter leurs dettes. Ce n'était pas tellement la dette qu'ils ne parvenaient pas à payer, mais plutôt le taux d'intérêt; c'est ce qui a finalement ruiné de